

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT  
D'AQUITAINE (DREAL AQUITAINE)**

Cité Administrative – B55  
2 Rue Jules Ferry  
33090 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 9 mars 2020

**Courrier Recommandé avec Accusé de Réception**

Nos Réf. : SB/JM/0161

Objet : **RESIDENCE LES ROQUES A PINEUIL (PR0680)**

**Transmission du Cerfa n°13614\*01 : Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux, d'espèces animales protégées**

Affaire suivie par S. BLANCHARD

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le Cerfa n°13614\*01, que nous avons établi concernant la présence de nids sur l'une de nos résidences sur laquelle nous devons réaliser une isolation technique par l'extérieur.

Le chantier a débuté mi-janvier et nous nous sommes rendu compte du phénomène qu'au démarrage. Nous avons immédiatement contacté la ligue de la protection des oiseaux afin de déterminer la démarche à suivre et afin d'identifier l'espèce concernée.

Nous avons dû faire une visite exhaustive en prenant rendez-vous avec les locataires et avons réalisé cette visite conjointement avec la maîtrise d'œuvre ALTEREA et l'entreprise SOREFAB en date du 18 Février 2020.

Etant donné que c'est la première fois que nous sommes concernés par une telle situation, nous avons essayé de prendre les mesures que nous pensions être les plus adaptées.

A ce jour, les hirondelles ne sont pas encore revenues sur le site et nous sommes sur le point d'achever les pavillons échafaudés où il y a la présence de nids à savoir les pavillons : 9/10/12/13/14/29 et 30.

Comme indiqué dans le cerfa nous avons demandé aux entreprises de stopper les travaux dès l'arrivée des hirondelles et nous prévoyons de réaliser la destruction des nids qu'en fin d'année.

En attendant nous avons demandé à l'entreprise d'installer 40 nids de substitutions au fur et à mesure que des pignons seront achevés.

Nous espérons avoir pris les mesures nécessaires pour protéger ce site de reproduction, et attendons désormais votre retour pour réaliser d'éventuelles préconisations supplémentaires que vous pourriez nous conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
**Sébastien BLANCHARD**  
CHARGE D'OPERATIONS  
POLE TRAVAUX

**Copie :**

- MOE : ALTEREA
- Entreprises : ACER / SOREFAB
- Antenne de Gestion Locative (F. Cornuet / Centre Client)

223 avenue Émile Counord - 33081 Bordeaux Cedex – Tél : 05 56 292 292 – Fax : 05 56 292 293  
Société Anonyme d'HLM au capital de 5 923 125 € - R.C.S. BORDEAUX N° 458 205 382 - 00039 - APE 6820A - T.V.A. FR 58458205382  
Carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » n° CPI 3301 2019 000 041 160  
Délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde – Garant : CEGC, 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex

PINEUILH LES ROQUES - QUELQUES PHOTOS SIGNIFICATIVES

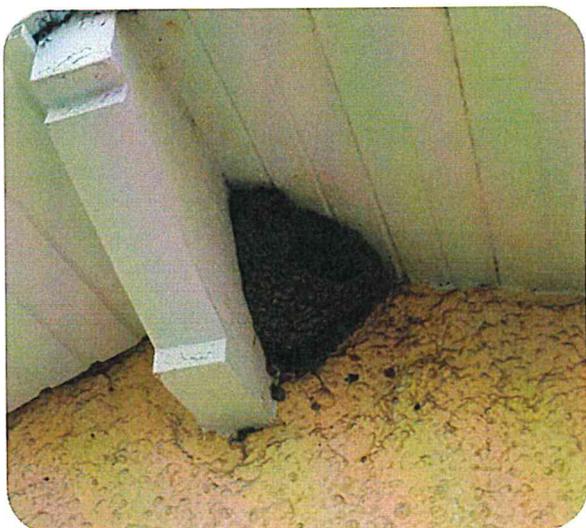


Photo d'un nid nous ayant aidé à déterminer l'espèce d'hirondelle avec l'aide de la LPO



Photo d'un nid existant



Photo d'un spectre d'un ancien d'hirondelle



Mesures d'accompagnement de la destruction « photo du 18.02 »

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	.....
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	CLAIRSIENNE.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	PALMARO Daniel.....
Adresse :	N° 223..... Rue AVENUE EMILE COUNORD.....
	Commune BORDEAUX.....
	Code postal 33081.....
Nature des activités :	BAILLEUR SOCIAL.....
	.....
	.....
Qualification :	SA HLM.....
	.....
	.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 DELICHON URBICUM HIRONDELLES DE FENETRE	NIDS PRESENTS SUR POINTES DE CERTAINS PIGNONS DE FACADES DE PAVILLONS INDIVIDUELS
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : DANS LE CADRE D'UN PLAN DE RELANCE DE L'ETAT (LE PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE) CLAIRSIENNE A ENGAGE LA REALISATION D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DE 415 PAVILLONS SUR 4 ANS DONT CETTE RESIDENCE S'INSCRIT. NOUS DEVONS DONC DOUBLER LES MURS DONT LES PIGNONS AVEC DE L'ISOLANT ET DE L'ENDUIT MINCE NOUS N'AVONS PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE DETRUIRE LES QUELQUES NIDS PRESENTS QUI ONT PU ETRE IDENTIFIES. NOUS AVONS DONC DEBUTE LE CHANTIER MI JANVIER ET AVONS DES LE COMMENCEMENT DU CHANTIER PRIS QUELQUES MESURES ET AVONS DEMANDE CONSEIL A LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX.

.....

.....

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : NOUS AVONS DECOUVERT CETTE PRESENCE DE NID QU'APRES AVOIR ECHA-FAUDE LES PREMIERS PAVILLONS, ETANT DONNE QUE LES HIRONDELLES NE SONT PAS PRESENTES NOUS AVONS ISOLEES LES FACADES EN LAISSANT UNE ZONE D'ENVIRON 4 M<sup>2</sup> AUTOUR DES NIDS EXISTANTS ET AVONS EXIGE UN ARRET DE TRAVAUX SUR LES PAVILLONS CONCERNES DES LE RETOUR DES HIRONDELLES. NOUS TRAITERONS ENSUITE LES PAVILLONS NON CONCERNES JUSQU'A LEUR DEPART POUR 7 NIDS IDENTIFIES NOUS PREVOYONS LA MISE EN PLACE DE 40 NIDS DE SUBSTITUTION SUR LES PAVILLONS NON CONCERNES ACTUELLEMENT PAR LES NIDS

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

AUCUNE FORMATION SPECIFIQUE

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : CHANTIER DE JANV. A DEC. 2020 - DESTRUCTION PREVUE A DEPART DES HIRONDELLES ou la date : PAS DE DATES PRECISES

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : NOUVELLE AQUITAINE

Départements 33 - RESIDENCE LES ROQUES PINEUILH 33324 (RUES : ROLAND MILON / DENIS PAPIN / ROBERT BOULIN) - GIRONDE

Cantons : .....

Communes : PINEUILH 33324

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : UN PLAN DE REPERAGE EST TRANSMIS EN PIECE JOINTE. MESURE 1 NE PAS TOUCHER AUX NIDS AVANT LE DEPART DES HIRONDELLES / MESURE 2 ARRETER LES TRAVAUX DES LE RETOUR DES HIRONDELLES MESURE 3 NE PAS TRAITER LES PAVILLONS CONCERNES PAR LES NIDS DES L'ARRIVÉE DES HIRONDELLES MESURE 4 INSTALLER DES NIDS DE SUBSTITUTION SUR CHAQUE PIGNONS ACHEVE EN ISOLATION PAR L'EXTERIEUR OÙ N'ÉTAIENT PAS PRÉSENT DES NIDS INITIALEMENT (40 NIDS INSTALLE POUR 7 NIDS EN BON ETAT ACTUELLEMENT) MESURE 5 SENSIBILISER LES HABITANTS LOCATAIRES A LA NECESSITE DE MISE EN PLACE DE NID DE SUBSTITUTION

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : AUCUN RETOUR D'EXPERIENCE SUR CE SUJET

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : SUR LES COMPTES RENDUS DE CHANTIER NOUS NOTERONS LES ACTIONS FAITES ET LES EVOLUTIONS SUR LE SUJET

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

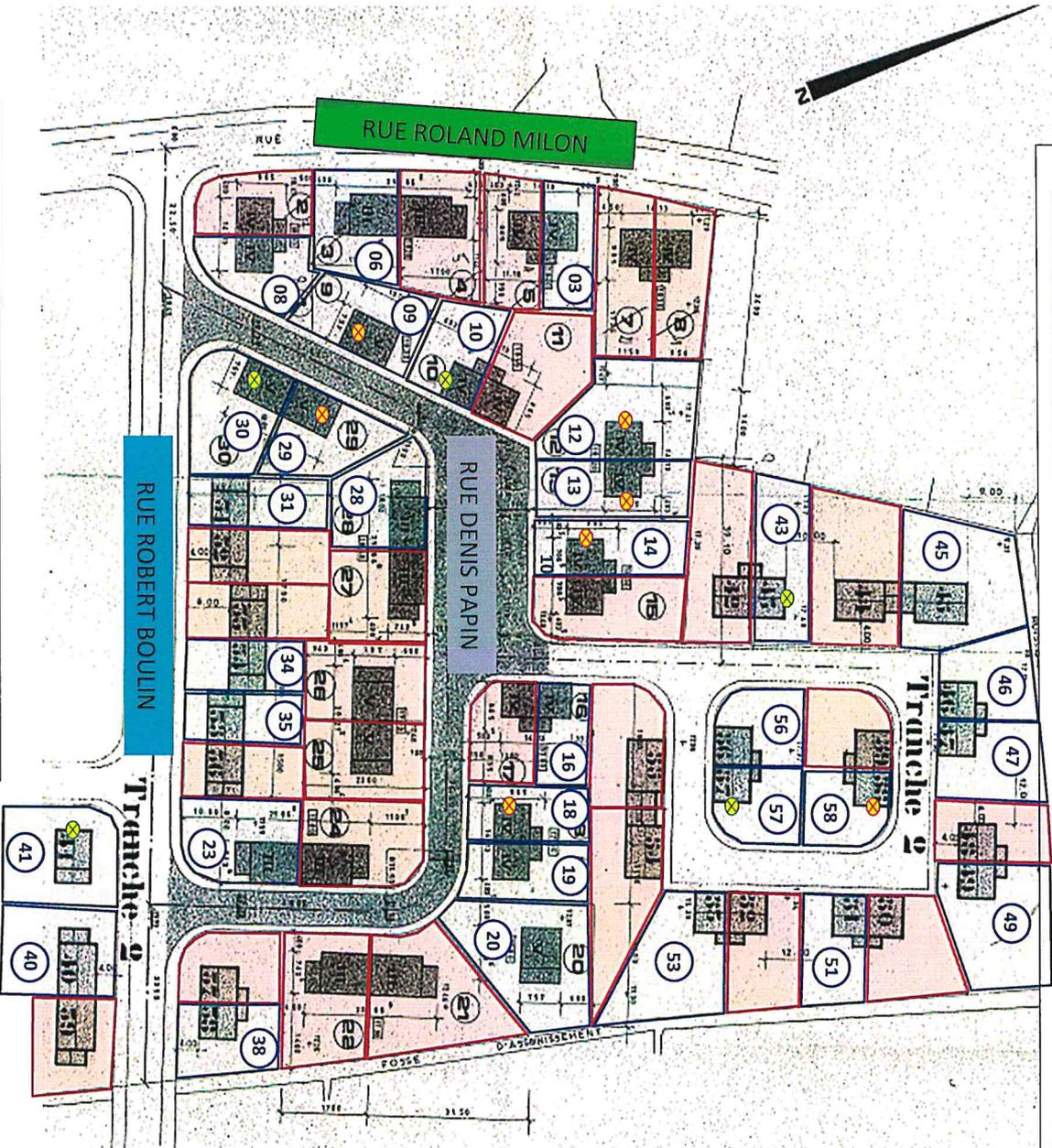
Fait à BORDEAUX le 09.03.2020  
Votre signature

Par délégation  
du Directeur Général

Laurent RICHARD  
DIRECTEUR TECHNIQUE

PR 580 – PINEUILH LES ROQUES – 32 PAVILLONS AU 05.03.2020

PLAN D'IDENTIFICATION DE PRESENCE DE NIDS (PIECE JOINTE AU CERFA N°13 614\*01)



- PRESENCE DE NIDS D'HIRONDELLES (nbre : 7)
- SPECTRE D'ANCIENS NIDS (nbre : 5)

Rue Roland Milon : Pav. 3/6/8

Rue Robert Boulin : Pav.  
31/34/35/38/40/41

Rue Denis Papin : Pav.  
9/10/12/13/14/16/18/19/20/23/28  
/29/30/43/45/46/47/49/51/53/56/  
57/58